

**"MIGRATION AFRICAINE : QUELLES STRATEGIES METTRE  
EN ŒUVRE POUR SA GESTION ?"**

**SIDE-EVENT  
ORGANISE PAR L'IRES**

**MARRAKECH – 8 DECEMBRE 2018**

**MOT D'INTRODUCTION DE M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE  
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**



Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à ce side-event sur la migration africaine, organisé en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations et qui coïncide avec la tenue de la conférence mondiale sur la migration, durant laquelle sera adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La migration n'est pas un fait nouveau. Il s'agit d'un phénomène mondial qui a toujours jalonné l'histoire de l'humanité. La migration a été à l'origine de l'éclosion de plusieurs civilisations dont le rayonnement a été rendu possible grâce au brassage ethnique et culturel. Depuis longtemps, les individus qui ont quitté leur pays d'origine à la quête de perspectives d'avenir meilleures ont transféré dans les pays d'accueil leur culture, leur mode de vie et de pensée et leurs pratiques religieuses.

Le Maroc est fortement concerné par la problématique migratoire, de par sa position géographique, à la porte de l'Europe. Jadis pays de transit des migrants subsahariens vers l'Europe, le Maroc est devenu un pays d'accueil des migrants.

Le Royaume a, toujours, prôné une approche globale et intégrée qui incorpore les considérations humaines, au même titre que les considérations sécuritaires. Il a adopté, en 2013, une nouvelle politique d'immigration et d'asile qui a été bien perçue par la communauté internationale.

Conscient que la prise en charge de la migration par la communauté internationale s'est faite suivant des considérations plus sécuritaires que dans un cadre de développement large, le Maroc a proposé, le 3 juillet 2017, à l'Union africaine à Addis-Abeba, une feuille de route concernant la migration dont les grands axes sont les suivants :

- La mise en place de politiques nationales pour gérer la migration irrégulière et lutter contre les trafics clandestins au niveau de chaque pays.
- La coordination régionale et harmonisation des politiques nationales en matière de migration.
- La perspective d'une stratégie continentale commune de réponse à la problématique de la migration.
- Le partenariat international, à travers l'adoption d'une approche globale et coordonnée des divers processus de négociation.

Lors du 30ème Sommet de l'Union africaine, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI – en sa qualité de "Leader de l'Union africaine sur la question de la migration" – a soumis à l'attention des Chefs d'Etat l'Agenda Africain pour la Migration, document conçu selon une approche inclusive. Il a proposé la création d'un poste d'envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la migration pour coordonner les politiques de l'Union dans ce domaine et la mise en place d'un Observatoire africain de la migration.

Le travail de cet observatoire sera basé sur le triptyque "comprendre, anticiper et agir". Il aura pour mission de développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires. Le Maroc a proposé d'abriter cet Observatoire.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'intérêt porté par l'IRES à la question migratoire remonte à 2012, année ayant connu la réalisation par l'institut, en partenariat avec le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, de l'étude intitulée "Pour une stratégie nationale intégrée de la mobilité à l'horizon 2030".

L'IRES a présidé, lors des éditions de 2017 et de 2018 du Forum Crans Montana à Dakhla, la session sur la migration intra-africaine et celle sur la migration africaine vers l'Europe. Il a organisé, début janvier 2018, à la veille du 30<sup>ème</sup> Sommet de l'Union africaine, une conférence internationale sur le thème "La question migratoire en Afrique : enjeux, défis et stratégies de réponse" dont les actes ont été rendus publics sur son site web.

L'institut vient d'achever une étude visant à mieux connaître la migration intra-africaine et qui porte de manière générale sur le continent, ses communautés économiques régionales et les Etats membres de l'Union africaine. L'étude a procédé à une analyse des causes profondes de la migration, auxquelles le Royaume a appelé à trouver des solutions dès le lancement du Processus de Rabat en 2006.

Ces différents travaux montrent que, contrairement aux idées reçues, la migration africaine est d'intensité relativement faible puisqu'elle concerne 3% de la population africaine contre 12,4% pour l'Europe en 2017. Cela confirme le fait que le développement économique favorise la migration dans une forte proportion.

La migration intra-africaine est estimée par l'Organisation Internationale pour les Migrations, en 2017, à près de 50% et à 60% par la Banque mondiale. Ainsi, une forte proportion des migrants africains reste au sein du continent, soit environ 19,5 millions d'Africains<sup>1</sup>. Cette proportion a atteint 65% au niveau de la CEDEAO<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Données issues de "<http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml>" \_ Traitement IRES.

La migration intra-africaine a représenté 1,5% de la population en 2017, selon les données des Nations-unies contre 3,3% en Europe (Eurostat). Elle progresse dans un contexte encore marqué par une insuffisance en termes de capacités pour certains pays à répondre efficacement, individuellement ou collectivement aux défis du présent et du futur.

A quelques exceptions près, les Etats africains n'ont pratiquement pas de politiques migratoires. Ils ont des lois anciennes et restrictives sur l'immigration.

Cependant, les pays africains sont, pour leur écrasante majorité, regroupés au sein de communautés économiques régionales. Ils ont, à ce titre, adopté, dans le cadre de stratégies d'intégration économique, les protocoles relatifs à la libre-circulation des personnes et ce, en plus des dispositions sur la migration, contenues dans les textes fondateurs de ces communautés et celles découlant de textes d'application.

La migration entre communautés est très faible, confirmant, ainsi, qu'il s'agit d'une migration de proximité et d'affinité. La communauté la plus dynamique en matière migratoire est la CEDEAO. Même au sein des pays de celle-ci, la libre-circulation se heurte à des obstacles sérieux, en rapport avec les divergences d'interprétation des instruments juridiques existants, le manque d'information des citoyens sur leurs droits, l'insuffisance des moyens mis en œuvre, les pratiques bureaucratiques, mais, aussi, la lenteur dans l'application des stratégies d'intégration économique.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le side-event d'aujourd'hui a pour objet d'approfondir la réflexion sur la migration africaine, en s'interrogeant sur les stratégies à mettre en place par les pays africains, sur les modes de gestion des flux migratoires, en prenant en considération leurs impacts sur le développement, sur les mécanismes à implémenter dans le cadre du Global compact pour la migration en vue d'optimiser les retombées sur l'Afrique, sur les politiques migratoires devant être adoptées dans le cadre d'un partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne et sur les actions à entreprendre dans le but de faire participer la diaspora africaine au développement autonome du continent.

Ce sont là quelques propos liminaires. Je vous remercie pour votre attention et souhaite plein succès aux travaux de cette rencontre scientifique.